

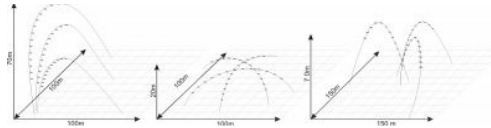


Annexe 2 : Arches d'O (cerf-volant)

- 3 arches, de 9 à 13 appareils par arche
- Déploiement, réglage : 1 heure
- Allongement d'1 arche sur 1 axe : 100 à 150 m
- Hauteur de vol : de 10 à 150 m (suivant autorisations)
- Force optimale de vent : de 1 à 4 Bft (Fonctionnement esthétique de l'ensemble)

L'installation est faite par des trains de 9 à 13 appareils sur la même ligne retenue par 2 points à chaque extrémité.

La retenue au sol est assurée par des piquets « papillon » enfoncés dans le sol ou bien par des sacs de sable (ou autres matériaux) de 15kg à 30kg chacun. Les liaisons sont faites par des lignes en Dyneema (polyéthylène) inclinées de 20° à 90°.



Sécurité zones de vol

Alain Micquiaux assure ses propres ancrages et le balisage visuel des lignes tendues. Les lignes utilisées sont en fibre polyéthylène et/ou polyester.

Les zones de vols sont libres de tout autres aéronefs afin de rendre l'installation lisible pour le public et de limiter les ruptures de lignes provoquées par des tiers. S'il le juge nécessaire, l'organisateur peut effectuer à ses moyens, le balisage de la zone d'installation par des piquets d'une hauteur maximum de 50 cm (hors sol) et un balisage de couleur blanche (ou assimilée). En zone non balisée, chaque ligne est marquée à 70 cm du sol par un ruban rouge.